



## AERO-CLUB du BAS-ARMAGNAC

Aérodrome de Nogaro - B.P.17- 32110 NOGARO

Tél : 05.62.08.80.82 ou Tél/fax : 05.62.69.09.50

Site internet : <http://www.aeronogaro.com> Email: [info@aeronogaro.com](mailto:info@aeronogaro.com)

# BREVET DE PILOTE DE PLANEUR

**Devis approximatif Formation en vue de l'obtention du brevet de pilote de planeur**

## Elève pilote de - de 25 ans

- Cotisation club valable jusqu'au 31/12/2015
- Licence assurance fédérale valable jusqu'au 31/12/2015
- 20 heures de vol d'instruction en planeur biplace avec briefings/débriefings vol
- 2 heures de vol en solo sur planeur biplace
- 50 vols (remorquages par avion)
- Manuel de pilote de planeur et carnet de vol

**Prévoir une visite médicale aéronautique de classe 2 (tarif d'une consultation)**

Détail du devis formation brevet de pilote planeur :

- Cotisation club 2014 .....65 €
- Licence assurance fédérale annuelle 2015 .....81.60 €
- Remorqués (50 x 21.5€).....1 075 €
- Heures de vol en instruction sur planeur biplace « Alliance 34 »  
(20 x 22.90€).....458 €
- Heures de vol en solo sur planeur biplace « Alliance 34 »  
(2 x 10.55€).....21.10€
- Carnet de vol.....13 €
- Manuel de pilote de planeur (édition 11 Cépaduès).....37 €

**TOTAL : 1750.70 €**

### **Bourses de la FFVV, sur objectifs :**

- **150 €** pour le premier vol solo
  - **200 €** (300€ pour les titulaires d'un BIA) pour l'obtention du Brevet de pilote de planeur
- Ces aides sont cumulables soit jusqu'à 450 € d'aide ! Elles sont à déduire du devis ci-dessus.

*Prévoir 80 € pour Frais de délivrance brevet de pilote planeur (redevance DGAC\*)*

*Non inclus au forfait ci-dessus, paiement auprès de la DGAC après réussite du test final BPP\**

*\* Direction Générale de l'Aviation Civile*

*\* Brevet de Pilote Planeur*

**Attention :** Tous suppléments en : heure de vol, remorqués, cotisations et/ou licences (en cas de formation étalée sur plusieurs années civiles) seront facturés en sus aux tarifs club en vigueur.